Nations Unies ECE/TRANS/2021/22

Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Quatre-vingt-troisième session
Genève, 23-26 février 2021
Point 7 o) de l'ordre du jour provisoire
Questions stratégiques de nature horizontale et transversale ou d'ordre réglementaire : Transport intermodal et logistique

Projet de résolution sur le renforcement du transport intermodal de marchandises

Note du secrétariat

I. Contexte

1. Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique a examiné l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses incidences sur le transport intermodal de marchandises et la logistique. Il a tiré d'importants enseignements de l'observation des effets de la pandémie et de l'évaluation des mesures de relance prises dans les pays de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui sont présentés dans le document ECE/TRANS/WP.24/2020/5.

2. Le Groupe de travail a confirmé qu'il était nécessaire de créer les conditions à même d'accroître la compétitivité du transport intermodal et a mis en garde contre les mesures de relance liées à la pandémie de COVID-19 qui sapent cette compétitivité, faussent le marché du transport de marchandises et, partant, ont des incidences négatives sur la transition vers la durabilité dans laquelle le secteur doit s'engager.

3. À cet égard, convaincu que le renforcement du transport intermodal est la clef de la transition vers un transport de marchandises durable et plus résilient face aux pandémies comme celle de COVID-19, le Groupe de travail a approuvé, à sa soixante-troisième session (Genève, 28-30 octobre 2020), une résolution sur la question, qui est reproduite dans la section II ci-après. Il a chargé son secrétariat de présenter la résolution au Comité des transports intérieurs aux fins de son adoption.

4. Le Comité des transports intérieurs est invité à examiner la résolution ci-après à sa quatre-vingt-troisième session et à l'adopter.

Merci de recycler

II. Projet de résolution

Le Comité des transports intérieurs,

Rappelant son rôle, tel qu'énoncé dans sa stratégie jusqu'en 2030, de plateforme des Nations Unies pour la promotion d'une connectivité et d'une mobilité durables par les transports intérieurs régionaux et interrégionaux, et, à ce titre, *mettant en avant* les travaux sur la connectivité et la mobilité durables par les infrastructures intermodales intégrées,

Conscient de la contribution que les transports intérieurs, dans leur transition vers la durabilité, apportent à la réalisation des objectifs de développement durable,

Sachant que le transport intermodal de marchandises contribue dans une large mesure à une plus grande viabilité du secteur du fret et, à cet égard, *constatant* la nécessité d'accroître la part de marché du transport intermodal dans ledit secteur,

Conscient de l'importance de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (Accord AGTC) et du Protocole concernant le transport combiné par voie navigable à l'Accord AGTC, ainsi que de la contribution de ces instruments juridiques à une plus grande efficacité et une plus grande attractivité du transport intermodal international de marchandises pour les clients de la région de la CEE,

Sachant gré au Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique de promouvoir le transport intermodal et de soutenir son développement par l'élaboration d'orientations ou de guides,

Constatant une plus grande résilience du transport intermodal de marchandises face aux situations d'urgence telles que celle liée à la pandémie de COVID-19,

Souhaite renforcer encore le transport intermodal de marchandises dans la région de la CEE, et pour ce faire :

Invite les États membres de la CEE à adhérer à l'AGTC, ou à son Protocole, s'ils ne l'ont pas déjà fait,

Encourage les Parties contractantes à ces deux instruments juridiques à renforcer leur mise en œuvre et, ce faisant, à mettre à jour s'il y a lieu les plans coordonnés de développement et d'exploitation des réseaux intermodaux prévus dans les instruments et à les mettre en application au moyen de programmes d'investissement nationaux,

Invite les Parties contractantes à établir, par l'intermédiaire du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique, un mécanisme permettant de suivre la mise en service de réseaux intermodaux efficaces conformément aux dispositions des instruments juridiques, en accordant une attention particulière au respect de l'environnement dans le domaine de la logistique,

Invite également les Parties contractantes à désigner un réseau intermodal principal dans les deux instruments, ainsi qu'à définir des procédures spéciales pour les activités sur ce réseau principal dans les situations d'urgence, y compris les pandémies,

Prie les Parties contractantes et les autres États membres de la CEE, sous les auspices du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique, d'accroître l'interopérabilité des données, pour améliorer la transparence, et l'intégration des réseaux, dans le but de mieux regrouper les services de transport de marchandises, et d'examiner les moyens d'introduire dans l'Accord AGTC les dispositions relatives à l'interopérabilité des données,

Propose que les Gouvernements des États membres de la CEE intéressés conviennent, dans le cadre du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique, d'objectifs appropriés pour la part de marché du transport intermodal dans le secteur du fret et élaborent un plan pour atteindre ces objectifs, consistant par exemple à donner la priorité sur le réseau ferroviaire aux trains de marchandises effectuant des transports intermodaux internationaux,

Encourage le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique à contribuer à l'accélération de l'automatisation dans le transport intermodal et, à ce titre, à élaborer un guide des meilleures pratiques relatives à l'automatisation dans le secteur,

Invite en outre le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique à envisager de soutenir des réseaux de collaboration en vue de planifier les activités de transport avec souplesse et d'intégrer les modes de transport, et pour renforcer la position du secteur du transport intermodal,

Suggère au Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique d'appuyer les efforts de numérisation des documents de transport,

Prie le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique, avec l'appui du secrétariat de la CEE, de rendre compte d'ici à cinq ans des progrès accomplis en ce qui concerne les questions ci-dessus.